

Il y a une philosophie de l'histoire, une leçon générale qui s'en dégage, un fluide qu'elle sécrète, une morale qu'elle distille et propage, un complexus intellectuel qui en est l'austère résidu, le prolongement, et qui sert de guide aux temps à venir.

Vraie sur le plan international, cette constatation de tous les temps l'est également à l'intérieur des Etats, toutes proportions gardées.

Elle s'applique dès lors aux hommes qui prennent en charge les intérêts de leurs concitoyens et dont la vie peut servir d'exemple à ceux qui, un jour, seront appelés à œuvrer dans leur sillage.

Il en fut ainsi de Paul Eyschen.

Homme d'Etat et jurisconsulte, il s'impose à notre attention, ayant beaucoup de choses à nous apprendre.

Conscient de la mission dévolue au Droit, qui est propulseur et pierre de touche par excellence de la Civilisation — sujet sur lequel j'ai insisté à maintes reprises dans le passé — j'ai cru devoir mettre l'accent sur la fonction juridique, inséparable du rôle de l'homme d'Etat.

C'est que toutes les aspirations et toutes les revendications des peuples convergent vers un ordre juridique approprié, censé meilleur, et que les soins donnés à leur recherche sont la clef de voûte de tout système politique efficace.

J'en appelle à l'autorité de Rodolphe von Ihering (*Der Kampf ums Recht ; Zweck im Recht*), à celle d'Edmond Picard (*Le Droit pur*), à la compétence de Paul Eyschen lui-même.

Comprend-on suffisamment cette vérité chez nous ?

On voudrait en douter, à voir l'apathie persistante de notre ambiance juridique, sur le terrain politique tout au moins, donc *de lege ferenda*.

C'est dans ce sens que je voudrais m'adresser à mes jeunes confrères juristes de la Magistrature et du Barreau, sûr d'être compris d'eux.

A eux qui seront notre élite de demain — dont je connais les difficultés et les soucis qu'ils vaincront, tels leurs aînés, au prix d'un travail opiniâtre — je demande de se pénétrer de la grandeur de la tâche qui les attend.

Pour qui veut avoir voix au chapitre, pour qui veut contribuer efficacement au rajeunissement du droit de son pays, l'étude incessante — *labor improbus !* — est une nécessité.

Ne nous enlisons pas dans les sentiers de la routine !

Souvenons-nous que le Droit est davantage et mieux qu'un métier, qu'un honorable gagne-pain !

Son rayonnement, son renouvellement est la condition même d'une vie ordonnée.

C'est aux juristes qu'il incombe de relever le défi, de se dresser par les voies les plus efficaces contre une dégringolade qui n'augure rien de bon.